

ARRONDISSEMENT

D'ARGENTEUIL

COMMUNE
D'ERMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ERMONT**SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2023***L'an deux mille vingt-trois, le quinze du mois de décembre à 19 H 00***OBJET : FINANCES****Budget principal : Décision modificative n°3/2023**

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le *8 décembre 2023*, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de *M. Xavier HAQUIN*.

N°2023/207**Présents :**M. Xavier HAQUIN, *Maire*M. BLANCHARD, Mme CABOT, M. NACCACHE, Mme MEZIERE,
M. LEDEUR, M. RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES, Mme CHESNEAU
MUSTAFA, *Adjoint au Maire*M. CARON, M. ANNOUR, Mme DEHAS, Mme GUTIERREZ,
Mme BENLAHMAR, M. GODARD, Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE,
M. LAROZE, Mme YAHYA, M. KEBABTCHIEFF, Mme DE CARLI,
M. KNOBLOCH, Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE,
M. JOBERT, Mme BARIL, M. MELO DELGADO, M. BAY, *Conseillers
Municipaux***Absents excusés ayant donné pouvoir :**Mme DUPUY (pouvoir à M. NACCACHE)
M. KHINACHE (pouvoir à M. HAQUIN)
Mme DAHMANI (pouvoir à M. ANNOUR)
Mme LEMARCHAND (pouvoir à Mme DE CARLI)
Mme APARICIO TRAORE (pouvoir à Mme CABOT)
Mme GUEDJ (pouvoir à Mme DEHAS)
Mme LAMBERT (pouvoir à Mme CHESNEAU MUSTAFA)

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condition de quorum est de 18 membres présents).

Déposée en Sous-Préfecture le : 19/12/23**Publiée le : 19/12/23**

Le Maire,




Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : *M. KNOBLOCH* ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délais et voies de recours :

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy -Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

OBJET :
FINANCES

Budget principal : Décision modificative n° 3/2023

Sur la proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L.1612-6 ;

VU l’instruction budgétaire et comptable M. 57 et ses décrets d’application ;

VU la délibération n°2022/205 du Conseil municipal du 9 décembre 2022 portant approbation du budget primitif 2023 ;

VU la délibération n°2023/080 du Conseil municipal du 14 avril 2023 portant approbation de la décision modificative n°1-2023 ;

VU la délibération n°2023/126 du Conseil municipal du 30 juin 2023 portant approbation de la décision modificative n°2-2023 ;

VU la délibération n°2023/161 du Conseil municipal du 29 septembre 2023 portant dissolution du budget de la Caisse des Ecoles ;

VU l'avis de la Commission Affaires générales, Finances du 7 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT que la décision modificative (DM) n°3 permet l’ajustement de lignes budgétaires tant en section de fonctionnement qu’en section d’investissement ;

CONSIDÉRANT que, pour faire suite à la dissolution du budget de la Caisse des Ecoles, le résultat de clôture à reprendre par le budget principal de la Ville est de 15,47 €,

Après en avoir délibéré
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **ADOpte** la décision modificative n° 3/2023 du budget principal telle que ci-dessous présentée, votée par chapitre, avec opérations d’équipement individualisées :

Nature	Libellé article	DM 3-2023	Commentaires
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
RECETTES			
73331	FSRIF	-95 616,00 €	Ajustement FSRIF après notification
73118	Rols supplémentaires	12 866,00 €	Selon les avances encaissées
002	Résultat de fonctionnement reporté	15,47 €	Reprise du résultat de clôture suite à la dissolution de la Caisse des Ecoles
TOTAL		-82 734,53 €	
DEPENSES			
66111	Intérêts réglés à l’échéance	116 000,00 €	Intérêts sur emprunt 4 M€ de 2023
60636	Habillement et vêtements de travail	13 000,00 €	Tenues de travail complémentaires
6216	Personnel affecté par le GFP de rattachement	12 400,00 €	Ajustement PMM
TOTAL		141 400,00 €	

Nature	Libellé article	DM 3-2023	Commentaires
SECTION D'INVESTISSEMENT			
RECETTES			
2313	Constructions - Opération 202102 (Cuisine satellite Louis Pasteur)	28 140,92 €	Régularisation avance sur marché 22036 - lot 6 Cuisine Pasteur (Chap 041)
1323	Subvention département	104 630,00 €	Subvention aménagement locaux Police Municipale + équipements
1322	Subvention région	140 358,00 €	Subvention aménagement locaux Police Municipale + équipements
TOTAL		273 128,92 €	
DEPENSES			
10226	Taxe d'aménagement	58 806,25 €	Trop perçu de taxe d'aménagement
1641	Emprunts en euros	132 400,00 €	Remboursement en capital sur emprunt de 4 M€ de 2023
2031	Frais d'études	12 000,00 €	GS Ravel - Etude structurelle
204151	Subvention d'équipement versée au GFP de rattachement	6 210,61 €	Fonds de concours complémentaire à la CAVP pour les caméras
2051	Concessions et droits similaires	-74 000,00 €	Internalisation de la refonte de l'intranet (suppression de l'étude externe)
2115	Terrains bâtis	37 663,00 €	Frais pour l'acquisition de parcelles et du 27 rue de la Halte à Val Paris Habitat
21311	Bâtiments administratifs	3 051,04 €	Mairie - Création de contrôle d'accès
21312	Bâtiments scolaires	78 317,82 €	Divers travaux, dont GS Victor Hugo, GS Ravel, GS Delacroix et GS Daudet
21318	Autres bâtiments publics	949 634,20 €	Divers travaux, dont nouveaux locaux de Police Municipale (rue de la Halte), pavillon Richepin, l'Arche, stade Renoir, stade Dautry, gymnase Rebuffat, gymnase Victor Hugo
21321	Immeubles de rapport	171 613,19 €	Divers travaux dans les logements et au marché St Flaive
2151	Réseaux de voirie	109 644,30 €	Divers travaux, dont Parc Beaulieu, rue de l'Est, rue du Stand, Plan de circulation
21534	Réseaux d'électrification	15 484,61 €	Extensions de réseaux
2188	Autres immobilisations corporelles	34 078,28 €	Acquisition de matériel divers services
2313	Constructions - Opération 202101 (Cuisine centrale liaison chaude)	-437 000,00 €	Ajustement de l'opération
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles - Opération 202102 (Cuisine satellite Louis Pasteur)	28 140,92 €	Ajustement de l'avance pour la Cuisine Pasteur
27638	Autres créances immobilisées	500 000,00 €	Résidence Les Primevères - Séquestre pour travaux suite à la cession
TOTAL		1 626 044,22 €	

- **CONSTATE** le suréquilibre de la section de fonctionnement à la somme de **7 236 238,40 €** soit des recettes de fonctionnement à hauteur de **45 826 377,27 €** et des dépenses de fonctionnement à hauteur de **38 590 138,87 €** ;
- **CONSTATE** le suréquilibre de la section d'investissement à la somme de **2 257 743,73 €** soit des recettes d'investissement à hauteur de **27 869 209,16 €** et des dépenses d'investissement à hauteur de **25 611 465,43 €**, restes à réaliser inclus ;

Les mouvements budgétaires de la décision modificative n° 3/2023 s'élèvent donc à la somme de :

Dépenses = + 1 767 444,22 €
 Recettes = + 190 394,39 €

Après intégration de la décision modificative n° 3/2023, le total des prévisions budgétaires pour le budget principal de la commune s'élève à la somme de :

BP + DM 1, 2 et 3-2023	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	38 590 138,87 €	45 826 377,27 €
Investissement	25 611 465,43 €	27 869 209,16 €
Total =	64 201 604,30 €	73 695 586,43 €



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Conseiller départemental du Val d'Oise,
Xavier HAQUIN